UNAC FO
unacfo@orange.fr
http://unacfo.free.fr

OUVERTURE À LA CONCURRENCE

L'année de tous les dangers !

Élections professionnelles du 24 mars 2011

Tract n°8 : *Paris, le 10 mars 2011*

Le 27 janvier 2011, l'UNAC-FO (9,87 % des ADC aux élections professionnelles de 2009) a été reçue en audience par le Directeur de la Traction. Nous avons abordé un grand nombre de sujets de préoccupation des agents de conduite qui feront l'objet d'une série de tracts disponibles, entre autres, sur notre site Internet.

Conformément aux directives européennes, le Fret ferroviaire s'est ouvert progressivement à la concurrence depuis le 15 mars 2003. Aujourd'hui, avec près de 17 % des parts de marché à leur actif, les entreprises ferroviaires privées contribuent à la diminution des emplois à la SNCF. Car, contrairement aux prétentions initiales de Bruxelles, la libéralisation du secteur ferroviaire n'est pas synonyme d'un report modal de la route sur le fer ! Depuis 2003, le *« gâteau »* ferroviaire se fait moins pesant tandis que la part de la SNCF ne saurait satisfaire l'appétence des cheminots !

VEOLIA Transports et TRENITALIA viennent de créer une co-entreprise avec la ferme intention de faire circuler leur premier train international de voyageurs dès cet automne *(ouvert à la concurrence depuis décembre 2009)* !

La SNCF s'enorgueillit d'ailleurs d'avoir constitué Eurostar en filiale pour justement contrer cette concurrence, mais également la DB ! Demain, **Thalys, Lyria, … pourraient être amenés à s'adosser sur le modèle filialisé d'Eurostar.**

L'imminence de l'arrivée d'entreprises ferroviaires concurrentes de la SNCF sur les liaisons internationales pose la question des conditions sociales de leurs salariés de droit privé. **Comme pour le Fret, le Code du travail nie l'existence des spécificités ferroviaires *« Voyageurs »*, il est donc nécessaire de rédiger un accord de branche pour ces personnels** *(partie intégrante de la Convention Collective Nationale)* **!**

Cela fait des mois que Force Ouvrière demande aux représentants de l'UTPF de négocier les conditions sociales de ces personnels si nous ne voulons pas, comme cela a été le cas pour le Fret, que les patrons des entreprises ferroviaires de voyageurs gagnent des parts de marché en fondant leur compétitivité sur le dumping social.

Normalement, **cette négociation sociale devrait avoir lieu au premier semestre 2011.** Force Ouvrière participera à cette négociation pour faire reconnaître le RH0077 comme la réglementation du travail opposable à toutes les entreprises ferroviaires de voyageurs même si l'échec de la négociation sur le Fret est encore présent à notre esprit *(accord de branche du 14 octobre 2008)* !

Au-delà du trafic international de voyageurs, chacun d'entre nous craint l'application des dispositions contenues dans le rapport Grignon relatif aux conditions dans lesquelles le TER pourrait s'ouvrir à la concurrence.

Force Ouvrière, depuis avril 2010, vous a informés de la nocivité de ce rapport. Pour autant, le processus est enclenché et des Conseils Régionaux voudront profiter de cette aubaine pour offrir certaines de leurs dessertes à la concurrence ou … ***« exercer un chantage »* sur la SNCF pour qu'elle baisse ses coûts !**

En 2011, voire après l'élection présidentielle de 2012, ce dossier va passer à la vitesse supérieure. Négociation d'entreprise pour définir les conditions d'un transfert possible de cheminots sous statut chez un nouvel opérateur attributaire d'un contrat de service public, négociation d'un accord de branche sur les conditions de travail des futurs salariés affectés à un service TER *(le Président Pépy voudrait que cet accord concerne aussi les cheminots de la SNCF !)*.

Que ce soit pour le transport international de Voyageurs, les TER ou les TET *(Trains d'équilibre du territoire)***, les cheminots doivent s'attendre à une bataille syndicale et juridique pour que nous préservions nos prérogatives d'entreprise de service public.**

À l'issue des élections professionnelles du 24 mars 2011, vous aurez besoin d'une organisation syndicale qui soit imprégnée des enjeux et maîtrisant les arcanes de la négociation d'entreprise et de branche afin que nous puissions préserver au mieux nos emplois et notre statut !

FO se propose d'être à vos côtés dans ces moments cruciaux pour notre avenir. Le 24 mars 2011, faites confiance à nos listes, votez Force Ouvrière !